Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
005-210500468-20250909-2025-141-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/09/2025

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN

Séance du 8 septembre 2025

Délibération n° 2025-141 R

Objet : Tarifs Ecole Municipale des Sports et activités sportives

L'an deux mille vingt-cinq, le huit septembre à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le premier septembre deux mille vingt-cinq à la salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, le Maire,
Secrétaire de séance : Madame Ouria BLANCHET, à l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 20
Nombre de votants : 25

Présents :
Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Madame Zoïa DEPEILLE, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Christian COULOUMY, Madame Audrey CEARD, Monsieur Alexandre DIDIER, Madame Ouria BLANCHET, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Bernard FANTI, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Christian GUENEAU, Monsieur Vincent ESMIEU, Monsieur Gérard MARCELLIN, Madame Annick BOUISSIERE, Monsieur Olivier LEFRANCOIS, Monsieur Jean Louis RIFFAUD, Monsieur Pierre BRUYAT.

Représentés :
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD
Madame Nathalie BERNARD donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Madame Barbara GASQUET donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON
Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Madame Zoïa DEPEILLE
Madame Valérie BARTHELON Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL

Absents excusés :
Madame Wiebke SILVE
Monsieur Patrice RENOUF
Monsieur Robert PELLISSIER

Absente non excusée :
Madame Véronique CONSTANS

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2131-1 et suivants;
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2224-2 qui autorise la fixation et la modulation des tarifs des servies public communaux selon des critères objectifs et transparents ;
Vu le Code du sport et notamment ses dispositions relatives au développement et à l'accès à la pratique sportive;
Vu le rapport de Madame le Maire relatif à la fixation des tarifs applicables aux activités de l'École Municipale des Sports à compter de la rentrée 2025/2026 ;

Considérant l'intérêt pour la commune de favoriser l'accès au sport pour les jeunes et de proposer des stages sportifs adaptés durant les périodes scolaires et extrascolaires ;

Madame le Maire entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de fixer comme suit les tarifs des stages sportifs et animations sportives organisés par l'École Municipale des Sports à compter de la rentrée 2025/2026 :

	Tarifs Résident de la commune	Tarifs Hors résident de la commune
Activités sportives / Ecole Municipale des Sports	25.00 €	50.00 €
Stage multi activités (tarif à la journée)	12.00 €	24.00 €
Stage multi activités (tarif à la ½ journée)	6.00 €	12.00 €
Animations sportives (tournois…)	3.50 €	3.50 €
Transport (par déplacement aller/retour)	3.00 €	3.00 €

- **Précise** que ces tarifs s'appliqueront pour l'ensemble des activités proposées par l'École Municipale des Sports.
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le 9 septembre 2025
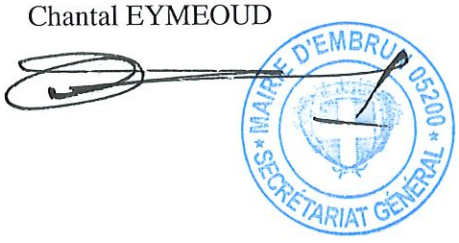
Madame Le Maire
Chantal EYMEOUD